

FAIT DIVERS/JUSTICE RÉTRO

societe.union@sonapresse.com

Église évangélique, lynchage, grand banditisme : la PJ sur tous les fronts

Guy-Romuald MABICKA
Libreville/Gabon

CHARGÉE de constater les infractions, d'en rechercher les auteurs et de rassembler les preuves, la Police judiciaire (PJ) a été sur tous les fronts en 2020. Elle a été impliquée, notamment, dans trois faits majeurs pour élucider des actes criminels et le maintien de l'ordre.

Le premier fait est récent et concerne l'Église évangélique du Gabon (EEG), où auraient été soustraits près de 300 millions de FCFA de la subvention allouée par l'État, pour la période 2017-2020. Six responsables de cette confession religieuse, certes laissées en liberté provisoire, ont été inculpées par le parquet pour "association de malfaiteurs, détournement de fonds publics, complicité de détournement de fonds publics, prise illégale d'intérêt et blanchiment de

capitiaux". Il s'agit de Jean-Jacques Ndong Ekouaghe, ancien président de l'EEG, et son successeur Augustin Bouengouene ; Jean-Faustin Mvone Mba, directeur général de l'Enseignement privé protestant et son prédécesseur Guy-Roger Mengue Anvame ; Joseph N'Nang Obiang, ancien directeur des Affaires financières et Jean-Jules Marie Foula-Foula, chef de service Recouvrement. Ce scandale a terni l'image de l'EEG.

Le deuxième fait est relatif à la vague de lynchages enregistrés en janvier. Provoquée par des informations sur de présumés enlèvements d'enfants, cette justice populaire injustifiée a occasionné des pertes en vies humaines. L'une des victimes était un jeune cadre gabonais, Patrick Obame Eyeghe, sauvagement agressé par une foule surexcitée, alors qu'il récupérait ses enfants à l'école. L'intervention de la PJ a permis d'éviter d'autres décès, et d'interpeller plusieurs personnes,

hommes comme femmes, grâce aux images diffusées sur les réseaux sociaux et à une enquête bien menée. Le dernier fait concerne l'arrestation, le 3 octobre à Mouila, de la Gabonaise Annie Tatiana Mousavou Massande (35 ans) par l'antenne provinciale de la PJ de la Ngounié. Elle était recherchée pour enlèvement d'enfants, notamment de Djenabou Magassa Moumou (3 ans), le 8 août 2020 à Fougamou, et d'un bébé de deux mois, le 22 septembre à Bizango.

Au-delà de ces trois événements, plus de 5 000 plaintes ont été enregistrées au niveau de la PJ. Environ 3 000 ont été élucidées. Sur ce dernier chiffre, près de 1 000 mis en cause ont été placés sous mandat de dépôt. L'intense activité de cette unité spécialisée de la Police nationale a malheureusement été marquée par le décès d'un agent



Photo : DR/L'Union

Patrick Obame Eyeghe, sa mort attriste encore les siens.

dans ses fonctions, à Oyem. Il s'agit du sous-brigadier Cédric Nkomegni Mba, froidement abattu à l'aide d'un fusil de type calibre 12, en juin 2020, au cours d'une intervention.

Léandre Nzue en prison



Photo: NTOUJOME

L'ancien maire de Libreville, Léandre Nzue, séjourne depuis septembre à «Sans-Famille».

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

L'ANNÉE 2020 est inédite pour la mairie de Libreville. Pour la première fois, un édile en fonction a été écroué à "Sans-famille". En effet, Léandre Nzue (63 ans), élu à la tête de cette institution en février 2019, attend son procès à la prison centrale de la capitale gabonaise depuis le mois de septembre.

Il y a été placé par le parquet de Libreville pour "détournement des deniers publics, association

de malfaiteurs, blanchiment des capitaux, extorsion de fonds, concussion, corruption passive, chantage, faux et usage de faux et complicité de faux". Cette incarcération est intervenue après plusieurs jours d'audition au palais de justice, précédés d'un malaise du mis en cause.

Son intérim a été assuré durant trois mois par son ancien premier adjoint, Serge William Akassaga. Ce dernier cédera aujourd'hui le fauteuil à Eugène Mba qui, le 29 décembre, a été élu maire à l'issue d'une session du Conseil municipal extraordinaire.

Session criminelle spécialisée : affaires Roland Désiré Aba'a Minko et Magloire Ngambia

ENA
Libreville/Gabon

SUR le plan judiciaire, l'année 2020 a été marquée par la tenue d'une session criminelle spécialisée où deux grands dossiers, entre autres, ont tenu la vedette. A savoir ceux de Roland Désiré Aba'a Minko et Magloire Ngambia. Roland Désiré Aba'a Minko avait menacé de faire exploser les locaux de plusieurs chaînes de télévision et bâtiments administratifs à Libreville si le président Ali Bongo Ondimba ne quittait pas le pouvoir.

Une déclaration télévisée faite devant le Mémorial Léon-Mba. Ce 16 juin, l'ancien candidat à la présidentielle de 2016 avait organisé des opérations "commandos" au sein de plusieurs médias de Libreville, parmi lesquels Africa N° 1, Gabon TV, Kanal 7 ou encore TV Plus.

De son côté, placé en détention provisoire en janvier 2017 pour des faits de corruption pré-



Photo: F.M. MOMBO

Aba'a Minko et ses avocats attendant le verdict des jurés.

mée, l'ancien ministre Magloire Ngambia était accusé de détournements de fonds publics et de corruption passive, dans des dossiers de construction de logements et de routes, notamment ceux liés à l'homme d'affaires italien Guido Santullo.

Accusé, dans le cadre de l'opé-

ration Mamba, de corruption et de détournement de près de 4 milliards de FCFA, il avait fini par bénéficier d'un élargissement à la faveur d'une entente entre ses poursuivants (l'État gabonais et le ministère public) et lui, tandis que Aba'a Minko, lui, écoperait de 10 ans de réclusion criminelle.